



धारा नं. १३

**NOTE D'INFORMATION SUR L'INTÉGRATION  
DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS L'EAH**

## STANDARD MINIMUM POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE N° 23

« Les questions relatives à la protection de l'enfance sont prises en compte dans les évaluations et les analyses préliminaires, dans la conception, dans le suivi et dans les évaluations à mi-parcours et finale des programmes EAH. L'ensemble des filles et des garçons bénéficie de services EAH appropriés qui minimisent les risques de violence physique et sexuelle. »

**Comment utiliser cette note d'information :** Cette note peut servir de référence au personnel de la Protection de l'enfance en situation d'urgence (CPiE) de Plan International sur la manière de travailler avec le secteur EAH pour que les enfants soient pris en compte dans leurs programmes. Cette note d'information conseille le personnel de CPiE quant aux messages d'intégration de la protection de l'enfance à faire passer auprès des partenaires EAH. Cette note d'information est fondée en grande partie sur les Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'Intervention Humanitaire et les normes Sphère, ainsi que les retours du personnel de Plan International concernant les informations les plus cruciales pour l'intégration de la protection de l'enfance dans les autres secteurs.

Légende des symboles :

→ Voir outil en annexe

### INTRODUCTION : POURQUOI INTÉGRER LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES SERVICES D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE (EAH) ?

Les enfants représentent 50 % des personnes touchées par les situations d'urgence. En situation humanitaire, tous les adultes et enfants affectés ont besoin d'un accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et de l'hygiène. Cependant, les filles et les garçons ont des aptitudes physiques et mentales différentes, et bénéficient de moins d'influence sociale que les adultes. Les risques et les besoins pour les filles et les garçons sont donc souvent différents de ceux pour les adultes. Par exemple, les filles et les garçons ont des besoins en EAH spécifiques, tels que des toilettes adaptées (taille, signalisation et éclairage pour éviter les situations de violence), de plus petits récipients pour transporter l'eau, et des installations pour se laver les mains et des arrivées d'eau faciles à utiliser. Les filles et garçons de moins de 5 ans sont particulièrement vulnérables face aux maladies liées à l'eau et aux mauvaises conditions sanitaires, puisqu'ils sont régulièrement en contact avec les excréments et la saleté lorsqu'ils rampent par terre (par exemple).

Si les besoins et les risques pour les enfants ne sont pas pris en compte, alors ils sont exposés aux préjudices, aux abus et à l'exploitation pendant l'intervention humanitaire EAH. Il est donc très important que tout le personnel EAH soit au courant des besoins spécifiques et des risques courus par les enfants, afin qu'il puisse mener ses activités à bien tout en protégeant les enfants, sans les exposer à davantage de préjudices. Cette fiche d'information est divisée en quatre parties :

- 1) Les risques courants pour les filles et les garçons dans les programmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH)
- 2) Conception du programme : Comment intégrer la protection de l'enfance dans les activités EAH
- 3) Mise en œuvre des programmes : Comment intégrer la protection de l'enfance dans les activités EAH
- 4) Suivi et évaluation du programme : Comment intégrer la protection de l'enfance dans les activités EAH

## **LES RISQUES COURANTS POUR LES FILLES ET LES GARÇONS DANS LES PROGRAMMES D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE (EAH)**

### **Raisons courantes limitant l'accès des enfants aux installations EAH et aux sessions de promotion de l'hygiène :**

- Les points de distribution d'eau ne sont pas adaptés à leur âge : il y a souvent de l'affluence, les empêchant de bénéficier d'un accès équitable à l'eau.
- Les pompes et les récipients sont généralement trop lourds et trop grands pour les jeunes enfants. Les puits et points d'accès peuvent également être trop loin pour être atteints par les enfants à pied, ou leur route d'accès peut comporter des dangers pour les enfants.
- Les bassins d'eau non clôturés peuvent aussi créer un environnement dangereux pour les enfants.
- Le manque de latrines ou d'installations d'hygiène<sup>1</sup> adaptées aux enfants leur en empêche l'accès/utilisation, en particulier pour les enfants porteurs de handicap (par exemple, des toilettes trop hautes, des trous de défécation trop larges, l'absence de rampes d'accès, toilettes non séparées en fonction du genre).
- Les activités d'hygiène et les sessions de sensibilisation n'atteignent pas les enfants les plus vulnérables, notamment les enfants porteurs de handicap, les enfants non accompagnés et séparés de leurs familles, les enfants vivant dans des foyers dirigés par un enfant, les enfants en situation de rue, les enfants non scolarisés ou en institution (par exemple, les supports ne sont pas adaptés aux enfants, les sessions se déroulent sur le temps d'école).
- Les enfants ne peuvent pas lire les messages sanitaires ou les supports de promotion de l'hygiène.
- La consultation des adolescentes, généralement chargées de la collecte et de l'utilisation de l'eau, concernant l'emplacement des puits et des points d'eau n'est pas effectuée.
- Les adolescentes ont des besoins de santé et d'hygiène spécifiques lors des menstruations. L'accès limité aux serviettes hygiéniques, à l'eau claire pour se laver, aux moyens de jeter le matériel (tels que des latrines privées) rend les pratiques EAH compliquées lors des menstruations.

### **Risques courants liés à la santé et à l'hygiène pour les enfants :**

- En comparaison avec les adultes, les enfants sont plus exposés aux maladies d'origine hydrique, provenant de l'eau insalubre et de comportements non hygiéniques (par exemple, les mères ne se lavant pas les mains avant d'allaiter)
- Les enfants (en particulier de moins de 5 ans) sont plus susceptibles d'être infectés par des maladies diarrhéiques et d'origine hydrique à cause du manque de savon dans les installations de lavage de mains.
- L'absence d'accès approprié et d'éducation concernant l'utilisation et les avantages des latrines peut pousser les enfants à pratiquer la défécation en plein air, augmentant ainsi les risques de maladie et d'infection.
- Les filles ne savent pas toujours comment s'occuper de leurs menstruations avec dignité et hygiène, ou n'ont pas le matériel approprié.

---

<sup>1</sup> LES INSTALLATIONS D'HYGIÈNE COMPRENNENT DES DOUCHES ET LE LAVAGE DE MAINS.

## **Risques courants concernant la protection de l'enfance dans les activités EAH :**

- Risque de blessure physique lors de la collecte de l'eau, parce que les enfants transportent des récipients trop lourds et manipulent de l'équipement qui n'est pas conçu pour les enfants.
- Parcourir des distances bien trop grandes pour atteindre les points de distribution d'eau peut exposer les enfants à un risque d'épuisement, de violence, d'abus et d'exploitation, en particulier s'ils marchent dans la nuit.
- L'accès des enfants aux espaces sûrs (comme les espaces amis des enfants/centres temporaires d'apprentissage/école) peut être compromis par la collecte d'eau ou les activités de sensibilisation et de promotion de l'hygiène, si celles-ci ne sont pas coordonnées avec les activités de la protection de l'enfance. Le risque d'abus, de violence et d'exploitation est alors plus grand.
- Les latrines représentent un grand risque de violence basée sur le genre, tout particulièrement pour les filles. Elles constituent un danger en particulier lorsque les enfants ne peuvent pas verrouiller la porte ou lorsque le matériel des installations n'offre pas suffisamment d'intimité. Les filles sont le plus menacées quand elles utilisent les latrines dans le noir, surtout s'il n'y a pas d'électricité ou de lumière.
- Les enfants peuvent recourir à des comportements les mettant en danger, s'ils ne se sentent pas en sécurité ou à l'aise pour utiliser les latrines ou les installations d'hygiène, comme s'éloigner des zones habitées pour aller faire leurs besoins ou tenter de manger ou de boire moins afin de ne pas utiliser les latrines si souvent.
- Les enfants peuvent se retrouver séparés de leurs parents/tuteurs dans les files d'attente bondées aux latrines et points de distribution d'eau.
- Les enfants risquent de tomber dans les latrines à fosse et les puits n'étant pas correctement clôturés.

## **CONCEPTION DU PROGRAMME : COMMENT INTÉGRER LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES ACTIVITÉS EAH**

En tant que membres de l'équipe de la protection de l'enfance, prenez le temps de rencontrer les collègues de Plan International qui seront en charge de l'EAH. Discutez avec eux des actions à entreprendre lors de la planification et la préparation, afin de garantir que les enfants ne subissent aucun préjudice lors des activités EAH et qu'ils aient accès aux services d'EAH vitaux de façon équitable.

Certaines des actions suivantes ne ciblent que les acteurs de la protection de l'enfance ou de l'EAH. Les autres actions ciblent les deux à la fois. Notez que les actions suivantes ne seront pas toutes réalisables, il est important de déterminer avec vos collègues quelles actions peuvent être concrétisées ou non. Les garçons et filles, en particulier les plus vulnérables, doivent être consultés lors des évaluations des besoins et pendant la conception/la mise en œuvre/le suivi/l'évaluation du programme EAH.

### **La planification et la préparation peuvent comprendre les actions suivantes :**

- Veiller à ce que le personnel chargé de la protection de l'enfance sache quels enfants sont les plus vulnérables concernant l'accès et l'utilisation EAH.

- Veiller à ce que le personnel chargé de la protection de l'enfance et de l'EAH soit au courant des problèmes en matière de protection auxquels les enfants font face, notamment en lien avec l'EAH, ou soit conscient des difficultés d'accès aux services d'EAH, dans votre contexte spécifique.
- S'assurer que le personnel de la protection de l'enfance connaisse ou aide à prendre les mesures pour garantir l'accès des enfants les plus vulnérables aux services d'EAH.
- Veiller à ce que les acteurs de l'EAH consultent les adolescentes afin d'obtenir une meilleure compréhension de leur rôle, leurs responsabilités et leurs besoins pour que l'approvisionnement de leur foyer en eau soit suffisant.
- S'assurer que le personnel de la protection de l'enfance connaisse ou aide à prendre les mesures pour éviter les séparations familiales et garder les enfants en sécurité lors des files d'attente bondées pour les services EAH (par exemple, la mise en place de services pour s'occuper des enfants pendant que les parents font la queue au point d'eau, des files d'attente séparées pour les mères avec des enfants, etc.).
- S'assurer que le personnel de la protection de l'enfance connaisse ou aide à prendre des mesures pour garantir l'accès des enfants aux points d'eau en toute sécurité et leur aptitude à transporter l'eau chez eux sans qu'ils ne s'exposent à un travail dangereux.
- Veiller à ce que le personnel chargé de la protection de l'enfance soit au courant des pratiques, des connaissances, des normes culturelles et la compréhension de la communauté en matière d'EAH, afin d'identifier les coutumes pouvant présenter des problèmes de protection. Dans cette optique, les enfants et les adolescent(e)s devraient être consultés afin d'identifier le matériel d'hygiène culturellement approprié, l'emplacement des latrines, les problèmes de sécurité, etc.
- Veiller à ce que le personnel chargé de la protection de l'enfance soit au courant des pratiques et des connaissances de la communauté en matière d'hygiène et d'assainissement, ainsi que de n'importe quels autres facteurs culturels pouvant entraver l'accès des garçons et des filles aux installations EAH.
- Identifier les personnes responsables de l'EAH pour les nourrissons dans votre contexte (par exemple, les mères, les adolescentes, les grands-mères, etc.) et les former sur la manière appropriée d'éliminer les fèces, de se laver les mains après contact avec les fèces, et de nettoyer les fèces humaines/animales des zones de jeu des nourrissons.
- Recommander au personnel de l'EAH d'organiser des mécanismes de plaintes concernant les services d'EAH, accessibles aux enfants.
- Recommander au personnel de l'EAH d'inclure des indicateurs de suivi et d'évaluation ventilés selon l'âge, le sexe et les aptitudes.

#### **Le renforcement des capacités du personnel peut inclure :**

- *L'organisation de réunions régulières entre le personnel de la protection de l'enfance et de l'EAH* pour partager l'expertise en matière d'évaluation des besoins de l'enfant et de conception des installations EAH (c.-à-d. des points de distribution d'eau, des latrines, des installations d'hygiène, des kits d'hygiène, etc.)
- *La recommandation d'un nombre de femmes suffisant au sein du personnel de l'EAH.*
- *La désignation d'au moins un point focal pour la protection de l'enfance parmi le personnel de l'EAH.* Ce peut être un membre du personnel de la protection de l'enfance travaillant dans un programme EAH ou bien un membre du personnel d'EAH formé sur les questions de la protection de l'enfance et qui sait comment référer les cas d'enfants vulnérables à la protection de l'enfance ou aux services appropriés.

- *La budgétisation pour former le personnel de l'EAH à la protection de l'enfance.* Afin d'assurer que les risques liés à la protection de l'enfance et la maltraitance des enfants soient gérés de manière efficace et rapide, il est crucial que le personnel de l'EAH reçoive des formations sur les questions suivantes :
  - o La politique de la protection de l'enfance de Plan International et du fournisseur de services.
  - o Faire preuve de tact pour communiquer avec les enfants afin d'éviter de les bouleverser davantage.
  - o Les problèmes de protection de l'enfance et les critères de vulnérabilité spécifiques au contexte.
  - o Comment identifier et référer les cas de maltraitance à la protection de l'enfance.
  - o Comment développer des messages adaptés aux enfants et sensibles au genre en matière d'EAH.
  - o Comment garantir l'accès aux installations EAH et inculquer les pratiques d'hygiène aux différents groupes d'enfants exclus, par exemple les enfants porteurs de handicap, les enfants non accompagnés et séparés de leurs familles, ou les enfants vivant dans un foyer dirigé par un enfant, ainsi que les adolescentes.
  - o Comment organiser et mettre en œuvre des activités EAH adaptées aux enfants, notamment la promotion de l'hygiène (consulter les enfants et adolescent(e)s concernant leurs besoins en EAH, les éduquer sur les moyens d'éviter la diarrhée ou de prendre soin des installations, etc.).

#### **La budgétisation peut comprendre :**

- *Un nombre suffisant de latrines*, en particulier de latrines pour femmes généralement utilisées à la fois par les mères et leurs enfants. Notez que les normes Sphère indiquent un rapport d'une toilette pour 20 personnes et un ratio femme/homme de 3:1.
- *Un nombre suffisant de mesures de sécurité*, telles que l'installation de lumières dans chaque latrine et sur la route les reliant aux habitations, des verrous intérieurs sur les portes des latrines pour garantir suffisamment de sécurité et d'intimité.
- *Du temps pour le personnel* afin de développer des messages de promotion de l'hygiène adaptés aux enfants, par exemple à l'aide de supports IEC adaptés aux enfants, de performances théâtrales décrivant des comportements hygiéniques, en apprenant des chansons, en jouant à des jeux de société, en racontant des histoires, etc.

### **MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES : COMMENT INTÉGRER LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES ACTIVITÉS EAH**

Lors de la mise en œuvre du programme, veillez à ce que le personnel de la protection de l'enfance et de l'EAH sur le terrain soit équipé pour mettre en place les actions clés suivantes de mise en œuvre du programme, afin d'assurer la protection des enfants dans les programmes EAH et un accès équitable aux services vitaux.

#### **Allocation et sensibilisation du personnel :**

- Formez le personnel de l'EAH sur les problèmes de protection de l'enfance spécifiques à votre contexte.

→ Pour assurer le suivi de ces actions, voir l'indicateur II et III.

- Assurez-vous que le personnel de l'EAH soit formé, comprenne et signe la politique de la protection de l'enfance et le code de conduite interinstitutions.
- Assurez-vous que le personnel de l'EAH soit formé et possède les connaissances et les compétences nécessaires pour savoir :
  - o Les types d'incidents liés à la protection de l'enfance pouvant se produire lors des activités EAH
  - o Comment gérer ces incidents s'ils se produisent
  - o Comment identifier les autres risques de protection de l'enfance
  - o Comment les mécanismes de référencement de la protection de l'enfance fonctionnent pour pouvoir signaler les cas de maltraitance rapidement et en toute confiance
  - o Comment développer des messages adaptés aux enfants et sensibles au genre en matière d'EAH
  - o Comment garantir l'accès aux services d'EAH pour les différents groupes d'enfants exclus et les adolescentes
  - o Comment organiser et mettre en œuvre des activités EAH menées par les enfants
- Veillez à ce qu'il y ait à la fois des hommes et des femmes affectés aux activités EAH.
- Veillez à ce que le personnel de l'EAH communique régulièrement avec les collègues de la protection de l'enfance concernant les informations prioritaires pour les enfants et les familles sur les questions et les actions de l'EAH, et afin de garantir le bon fonctionnement des mécanismes de référencement.

#### **L'eau potable :**

- Assurez-vous que l'eau potable soit distribuée en quantité suffisante à tous les enfants aux points de distribution, foyers, écoles, espaces amis des enfants (et tous les autres lieux de rassemblement d'enfants).
- Veillez à ce que l'eau claire soit disponible en quantité suffisante pour la cuisine, l'hygiène personnelle et le nettoyage.
- Veillez à ce que les enfants soient inclus dans les activités de promotion de l'hygiène décrivant l'utilisation correcte des agents de traitement de l'eau.

→ Pour assurer le suivi de ces actions, voir l'indicateur VIII.

#### **Points de distribution d'eau :**

- Assurez-vous que les équipes d'EAH placent les puits et les points de distribution d'eau dans des lieux identifiés comme étant sûrs et accessibles pour les enfants et les adolescent(e)s (situés par exemple à moins de 500 mètres des habitations).
- Veillez à ce que des directives pour la distribution de l'eau (par exemple, le planning, des files d'attente séparées par sexe, des restrictions d'âge, des mécanismes de plainte, etc.) soient développées en consultation avec les communautés, notamment les groupes vulnérables, les enfants et les adolescents
- Assurez-vous que les équipes d'EAH mettent en place un nombre de points d'eau suffisant pour éviter l'affluence (pas plus de 30 minutes d'attente) ou l'utilisation excessive d'un petit nombre de points d'eau. Mettez davantage de mesures en œuvre afin d'éviter l'affluence, comme maintenir une capacité de débit appropriée, mettre en

→ Pour assurer le suivi de ces actions, voir l'indicateur I.

place des files d'attente séparées pour les mères avec des enfants et les enfants avec des problèmes de mobilité, etc.

- Veillez à ce que les points de distribution d'eau soient accessibles et faciles d'utilisation pour les enfants, surtout ceux porteurs de handicap, avec par exemple l'installation de rampes d'accès et de rambardes pour les pompes surélevées, en s'assurant que les enfants sont capables de se servir des pompes manuelles, etc.
- Mettez des mesures en œuvre pour veiller à ce que les enfants ne courent pas plus de dangers lorsqu'ils doivent collecter l'eau à des endroits éloignés.
- Établissez les horaires de distribution d'eau après avoir consulté les filles et les garçons, pour veiller à ce que les heures n'interfèrent pas avec d'autres obligations (comme l'école, les tâches domestiques, la préparation des repas) et permettent aux enfants de rentrer chez eux avant la nuit. Revérifiez que les horaires sont bien clairs pour les foyers dirigés par un enfant, car les enfants peuvent ne pas savoir lire l'heure.
- Veillez à ce qu'il y ait à disposition des récipients d'eau et des jerricans de taille adaptée aux enfants.
- Veillez à ce que les enfants sachent comment collecter l'eau et la stocker en toute sécurité pour éviter les contaminations.

#### **Installations d'hygiène et latrines :**

→ Pour assurer le suivi de ces actions, voir les indicateurs IV, V et VI.

- Placez les latrines à moins de 50 mètres des habitations et 20 mètres des espaces amis des enfants (EAE), directement visibles depuis l'EAE.
- Assurez-vous que les installations d'hygiène et les latrines soient construites en respectant la sécurité, la dignité et les besoins des enfants. Veillez à ce qu'elles soient au minimum :
  - o Faciles à utiliser pour les enfants (rambardes, petits trous ou sièges bas).
  - o Accessibles pour les enfants porteurs de handicap (rampes d'accès pour les enfants en fauteuil roulant, etc.).
  - o Centralisée, accessibles, verrouillables, bien éclairées et clairement signalisées.
  - o Avec des latrines dotées de petites ouvertures pour que les enfants ne risquent pas de tomber dedans.
- Veillez à ce que les routes soient bien éclairées pour se rendre aux latrines, en particulier celles des femmes.
- Mettez à disposition des installations de lavage des mains adapté aux enfants dans les latrines (par exemple, un jet d'eau assez bas)
- Construisez des installations d'hygiène et des latrines non mixtes, clairement indiquées. Notez que le ratio femme/homme pour les latrines est de 3:1.
- Construisez des installations d'hygiène séparées pour les adolescentes et les femmes pour qu'elles puissent jeter ou laver et sécher leurs linges menstruels ou autre matériel d'hygiène en toute intimité.
- Mettez suffisamment de latrines appropriées à disposition aux centres temporaires d'apprentissage et aux écoles pour aider les adolescentes à être assidues pendant leurs menstruations.
- Placez les installations de lavage de mains des écoles à côté des latrines et fournissez du savon (ou une alternative), ainsi qu'au moins 1 à 2 litres d'eau par jour et par enfant pour le lavage de mains.



## Sensibilisation et promotion de l'hygiène :

→ Pour assurer le suivi de ces actions, voir l'indicateur VII.

- Montrez aux enfants comment utiliser les latrines de façon hygiénique. Cela peut être la première fois pour plusieurs enfants qu'ils voient des latrines. Puisque les enfants apprennent en observant, il est crucial que le personnel fasse une démonstration de l'utilisation hygiénique des latrines (par exemple, l'utilisation des cendres et du savon, de l'eau, de couvercles, l'importance de se laver les mains).
- Encouragez les tuteurs à jeter correctement les fèces des enfants. Les parents et tuteurs devraient recevoir des informations sur les moyens sûrs de jeter les fèces des nourrissons, les bonnes pratiques de lessive et l'utilisation des pots ou de pelles pour une élimination efficace.
- Distribuez du matériel adéquat pour les menstruations aux filles de plus de 11 ans. Choisissez bien les personnes participant à cette distribution et incluez un nombre suffisant de femmes au sein du personnel pour que la distribution se fasse respectueusement et que les filles ne soient pas sollicitées pour des faveurs sexuelles à la suite.
- Diffusez des messages d'hygiène adaptés aux enfants, aux porteurs de handicaps et représentants des deux sexes pour aider les enfants à comprendre l'importance des comportements hygiéniques (utilisez par exemple des BD, ou des images).
- Éduquez les enfants sur la manière d'éviter la contamination de l'eau (utilisation de récipients d'eau propres et de couvercles pour éviter la contamination pendant le transport, ne pas jouer dans les citernes, etc.) et d'utiliser avec précaution les agents de traitement de l'eau, potentiellement dangereux.
- Introduisez des représentant(e)s adolescent(e)s dans le comité d'EAH pour s'assurer que les besoins des enfants sont pris en compte dans les projets EAH.

## SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME : COMMENT INTÉGRER LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES ACTIVITÉS EAH

Il est crucial de vérifier que les activités EAH ont préservé les enfants et ne les ont pas exposés à davantage de préjudices, en ayant également pris en considération leurs besoins spéciaux et leurs vulnérabilités. Le suivi devrait également indiquer si les enfants ont bénéficié d'un accès efficace aux services d'EAH et à quel degré. Les indicateurs d'action suivants sont recommandés, mais veillez à seulement sélectionner ceux qui s'appliquent ou qui peuvent s'adapter à votre contexte spécifique et votre programme EAH. Vous pourrez ajouter différents indicateurs selon le contexte de votre intervention. Les résultats peuvent être documentés et partagés pour améliorer la conception de votre programme et servir d'enseignements pour l'intégration de la protection de l'enfance. Veillez à ventiler toutes les données en fonction de l'âge et du sexe.

Vous pouvez également utiliser → [Outil MEAL d'Intégration – Fiche d'évaluation de qualité de l'intégration](#) de la boîte à outils MEAL, pour évaluer vous-même votre travail d'intégration de la protection de l'enfance dans les autres secteurs. Ajustez la fiche d'évaluation à votre contexte en travaillant en partenariat avec les autres secteurs, afin d'identifier des points de référence pour une intégration réussie.

Indicateurs d'action	Outils de suivi
<b>I.</b> Pourcentage des enfants interrogés ayant accès à des récipients de taille adaptée aux enfants pour le transport de l'eau	Consultation des enfants, évaluation des enquêtes
<b>II.</b> Ratio femme/homme parmi les représentants des comités EAH	Consultation des membres du comité EAH
<b>III.</b> Pourcentage des promoteurs de l'hygiène interrogés pouvant citer au moins le nom d'un lieu ou acteur vers lequel ils peuvent orienter un enfant survivant de la violence (y compris la violence sexuelle)	Enquête, consultation des promoteurs de l'hygiène, cartographie des acteurs de la protection de l'enfance
<b>IV.</b> Pourcentage des filles et garçons ayant accès et utilisant les installations d'hygiène et les latrines	Consultation des promoteurs de l'hygiène et des enfants
<b>V.</b> Pourcentage de filles utilisant les latrines pour s'occuper de leurs menstruations	Consultation des filles
<b>VI.</b> Pourcentage d'écoles, d'espaces amis des enfants (EAE) et de centres de santé équipés d'installations EAH adaptées aux enfants	Consultation des enseignants, du personnel de l'espace ami des enfants, du personnel de santé et des enfants.
<b>VII.</b> Pourcentage des enfants interrogés indiquant avoir appris de nouveaux comportements grâce à la promotion de l'hygiène (que ce soit avec une démonstration ou des posters/signalisation)	Tests pré- et post-intervention, consultation des enfants
<b>VIII.</b> Pourcentage des enfants ayant accès à suffisamment d'eau pour l'hygiène, la cuisine et l'eau potable	Consultation des enfants et des enseignants, du personnel de l'EAE, de la santé et d'autres personnes observant régulièrement les enfants boire de l'eau.

## Ressources additionnelles

Child Protection Working Group, *Minimum Standards on Child Protection in Humanitarian Action*, Standard 23 - <http://cpwg.net/wp-content/uploads/sites/2/2014/03/CP-Minimum-Standards-English-2013.pdf> (Texte français : <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5211dc424>)

The Sphere Project, *Sphere Handbook*, p 79-139 - [http://www.spherehandbook.org/~sh\\_resources/resources/Sphere\\_Core\\_Standards\\_and\\_CHS.pdf](http://www.spherehandbook.org/~sh_resources/resources/Sphere_Core_Standards_and_CHS.pdf)

ChildFund International, World Vision, IRC, and Save the Children, *Inter-Agency Facilitator's Guide: Applying Basic Child Protection Mainstreaming in Training for Field Staff in Non-Protection Sectors* - <http://resourcecentre.savethechildren.se/sites/default/files/documents/5340.pdf> (Site français : <http://www.spherehandbook.org/fr/>)

Global Protection Cluster, *Protection Mainstreaming Training Package*, 2014, p. 183-187 - [http://www.globalprotectioncluster.org/\\_assets/files/aors/protection\\_mainstreaming/PM\\_training/1\\_GPC\\_Protection\\_Mainstreaming\\_Training\\_Package\\_FULL\\_November\\_2014.pdf](http://www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/aors/protection_mainstreaming/PM_training/1_GPC_Protection_Mainstreaming_Training_Package_FULL_November_2014.pdf)

UNICEF, *Compendium of WASH in Schools*, 2012 - [http://www.unicef.org/wash/schools/files/Compendium\\_of\\_WinS\\_Facilities\\_in\\_Emergencies.pdf](http://www.unicef.org/wash/schools/files/Compendium_of_WinS_Facilities_in_Emergencies.pdf)

House, Mahon and Cahill. *Menstrual Hygiene Matters: A resource for improving menstrual hygiene around the world*, 2012 - [https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a08a-95e5274a31e0000690/Compiled\\_MHbook\\_LR.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a08a-95e5274a31e0000690/Compiled_MHbook_LR.pdf)

Oxfam, *Working with Children in Humanitarian WASH Programmes*, 2012 - <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/working-with-children-in-humanitarian-wash-programmes-298948>



### **À propos de Plan International :**

Plan International est une organisation humanitaire et indépendante de défense des droits de l'enfant qui s'engage envers les enfants afin qu'ils vivent une vie exempte de pauvreté, de violence et d'injustice. Nous réunissons activement les enfants, les communautés et d'autres personnes qui partagent notre mission pour apporter des changements positifs et durables à la vie des enfants et des jeunes. Nous soutenons les enfants afin de leur permettre d'acquérir les compétences, les connaissances et la confiance dont ils ont besoin pour revendiquer leurs droits à une vie épanouie, aujourd'hui et dans le futur.

Nous mettons l'accent sur les filles et les femmes, qui sont le plus souvent laissées pour compte. Nous développons des partenariats puissants pour les enfants depuis plus de 75 ans et sommes actifs dans plus de 70 pays.